

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env et AM du 12/01/2016

Référence du projet : n° 2018-06-13a-00736

Référence de la demande : n° 2018-00736-041-001

Dénomination du projet : Elargissement de la RD8 commune de Sarriac-Bigorre et Bazillac

Bénéficiaire : CD65

Lieu des opérations : Sarriac-Bigorre et Bazillac

Espèces protégées concernées : groupe Amphibiens, Insectes

AVIS : Favorable []	Favorable sous conditions [X]	Défavorable []
Avis favorable sous les réserves suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">- que tout abattage d'arbre isolé fasse l'objet d'une prospection (chiroptères, espèces saproxyliques);- que le calendrier de travaux mis en place assure un phasage des opérations notamment sur la chronologie des travaux : pour minimiser l'impact du creusement du nouveau fossé sur les espèces protégées (agrion de Mercure, triton palmé et crapaud épineux), il sera nécessaire de conserver l'habitat des espèces (= l'ancien fossé) jusqu'à l'achèvement des opérations de creusement du nouveau fossé et sa "naturation" ;- d'assurer que les caractéristiques du nouveau fossé soient compatibles avec l'hébergement des espèces concernées dans de bonnes conditions ;- qu'une attention toute particulière soit apportée au lézard vivipare dont il serait intéressant de connaître les effectifs avant et après travaux (avec un suivi) ;- qu'il soit fait un signalement de tout déplacement d'individus des espèces concernées (=> DREAL)		
Président du CSRPN	[]	[]
EXPERT COORDINATEUR CONNAISSANCE	[X]	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE POISSONS	[]	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[]	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[]	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[]	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[]	[]
EXPERT DELEGUE FLORE	[]	[]
EXPERT DELEGUE MER	[]	[]
Fait le : 5 juillet 2018	Signature :	